

# École Élémentaire d'Application LES CHARMILLES (Mandres-les-Roses)

☎ : 01 45 98 82 21

courriel : [ce.0940679c@ac-creteil.fr](mailto:ce.0940679c@ac-creteil.fr)



# Livret d'accueil

Accompagner les familles et les enfants à aborder le plus sereinement possible leur arrivée à l'école des Charmilles

Ce livret propose de vous fournir quelques informations utiles pour préparer la rentrée scolaire de votre enfant.

Jour de rentrée nationale : **le Lundi 4 septembre 2022, à partir de 8h25, selon le niveau de classe.**

**La rentrée des CP se fera exceptionnellement à 9h00, le jour de la rentrée.**

**Seuls les parents des CP et des nouveaux élèves seront admis dans la cour de récréation ce matin-là. Ces mêmes parents seront conviés à une réunion de rentrée, le lundi 4 septembre de 9h 15 à 10h 00 , en salle polyvalente, à l'école des Charmilles.**

### Particularités de l'école :

L'école élémentaire de Mandres-les-Roses est une école d'application. Une partie des enseignants et la directrice sont « maitres-formateurs » et à ce titre, chargés de formation.

Le temps de service des MF (maîtres-formateurs) en classe est de 16h00, sur les 24h00 hebdomadaires de fonctionnement afin d'assurer leurs missions de formation auprès des enseignants stagiaires et contractuels.

**Un autre enseignant nommé pour l'année vient compléter les 8h00 de service (soit un jour par semaine et un jour toutes les trois semaines).**

### Horaires de fonctionnement :

LUNDI					
Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil du soir	
7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	19h
MARDI					
Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil du soir	
7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	19h
MERCREDI					
CENTRE DE LOISIRS					
7h30	9h			17h	19h
JEUDI					
Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil du soir	
7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	19h
VENDREDI					
Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil du soir	
7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	19h



En raison des travaux Rue de Fougasse, et afin de garantir un temps de trajet confortable entre l'école maternelle et l'école élémentaire, les horaires de début de classe et de fin de classe sont modifiés temporairement.

Début des cours : **8h35**      Fin des cours : **16h35**

**MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES  
LES ENTRÉES S'EFFECTUENT PAR LA GRILLE (ACCUEIL LOISIRS)**

L'entrée en vigueur de ces horaires se fera dès le lundi 4 septembre.

**Attention : tout retard et toute absence doivent être exceptionnels et justifiés.**

### **Présentation de l'école :**

Direction : **Madame Anne-Claire MANGÉ.**

14 classes sont prévues à la rentrée 2023.

L'école « Les Charmilles », est située rue de Rochopt.

Elle regroupe 14 salles de classe, une salle polyvalente, une salle informatique et BCD, le bureau de direction, le bureau du psychologue scolaire, une salle de restauration organisée en self, deux salles d'accueil périscolaire ainsi qu'un accès direct au gymnase Vibert.

### **Communication avec l'école :**

Le cahier de correspondance est un lien entre les familles et l'école.

L'école ne dispose pas de secrétaire pour répondre au téléphone. **En cas d'absence, il est indispensable d'en informer l'école, dans les plus brefs délais, en envoyant un message électronique** à l'adresse suivante : [ce.0940679C@ac-creteil.fr](mailto:ce.0940679C@ac-creteil.fr) . L'application **Educartable** sera également un autre canal de communication avec un code d'accès qui vous sera transmis en début d'année.

### **Sortie des élèves :**

**11h30 le matin et 16h30 l'après-midi** pour les élèves qui ne fréquentent ni le restaurant scolaire, ni l'étude ou l'accueil du soir. La sortie s'effectue soit par la grille, soit par la porte vitrée (selon les classes).

**Attention, dès qu'ils quittent l'école, les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants.**

Soyez ponctuels si vous venez chercher vos enfants. **L'inscription à l'accueil du soir** (sous la responsabilité communale) est fortement conseillée, pour que votre enfant y soit accueilli si nécessaire, ou en cas d'imprévu.

### **Récréations :**

La durée légale des récréations à l'école élémentaire, est de 15 minutes par demi-journée. 3 services sont organisés.

L'arrêt de la récréation est signalé par deux signaux :

- Un signal sonore, les élèves s'arrêtent de jouer.
- Un coup de cloche, les élèves vont se ranger dans le calme.

Le règlement en vigueur pour les temps de récréation vous sera présenté lors des réunions de rentrée.

### **Accueil périscolaire du matin et du soir :**

**Téléphone portable : 06 73 89 89 65** (Responsable : Sébastien FLAMANT)

Les enfants sont accueillis le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h30 à 19h00

par l'équipe d'animation. Les parents dont l'enfant est inscrit à l'accueil du soir peuvent récupérer ce dernier à partir de 17h00, après le goûter.

Un **pédibus** encadré par 2 animateurs municipaux prend en charge les enfants depuis l'intersection de la rue de la Croix Rouge et l'allée Robert de Dreux. À la fin des classes, à 16h35, ce même service est proposé pour le retour vers la maternelle. (Inscription à effectuer en mairie).

### **Cantine :**

**Téléphone portable : 06 73 89 89 65** (Responsable : Sébastien FLAMANT)

Le temps de cantine est sous la responsabilité de la commune. Il est important, pour des raisons de sécurité, que vos enfants soient inscrits auprès du service enfance de la mairie.

Les enfants sont pris en charge par les animateurs, avant, pendant et après le repas.

N'oubliez pas cependant, dans la mesure où les enseignants procèdent chaque jour à l'appel, de prévenir par le biais du cahier de correspondance, et par mail à l'adresse suivante : [service.enfance@mandreslesroses.fr](mailto:service.enfance@mandreslesroses.fr), de tout changement éventuel. Sans mot de votre part, aucun enfant habituellement inscrit, ne pourra quitter l'école sur le temps de midi.

**Merci de vous référer au Portail Famille de la ville concernant la gestion des temps périscolaires aux quels vos enfants participeront. Pour éviter une majoration de 10%, pensez à effectuer vos réservations 48h à l'avance :**

[https://infocom94.agoraplus.fr/mandres/portail\\_display.home](https://infocom94.agoraplus.fr/mandres/portail_display.home)

L'annulation est possible sur le portail famille à tout moment et au plus tard l'avant-veille de la date réservée. Exemple : annulation du 18 mai à effectuer au plus tard le 15 mai à 23h59

**Etude surveillée** : (sous réserve d'enseignants disponibles et volontaires)

Un service d'étude surveillée est organisé par la mairie qui en assure la gestion financière et administrative. Les élèves sont surveillés par un enseignant(e) et effectuent leur travail du soir (lecture, exercices d'entraînement) de manière autonome.

L'étude se déroule de 16h30 à 18h. Le goûter de l'étude est fourni par les familles.

**Attention, à la sortie de l'étude, les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants.**

Ils peuvent alors rentrer seuls, avec leurs parents ou toute personne ayant l'autorisation écrite, soit pris en charge par l'accueil, s'ils sont inscrits.

**ATTENTION ! Depuis quatre ans, nous n'avons pas été en mesure de mettre en place le service d'étude, faute d'enseignants volontaires pour cette mission. Toutefois, les enfants ont été pris en charge par les animateurs de l'accueil du soir dans de très bonnes conditions.**

### **Autonomie pour les futurs CP :**

Le travail mené à l'école maternelle pour préparer votre enfant à davantage d'autonomie, va l'aider à entrer sereinement à la « grande école » où vont s'opérer, pour lui, de grands changements.

Votre enfant sera responsable du matériel collectif mis à sa disposition mais également de son matériel personnel (cartable). Il devra aussi :

- Aller seul aux toilettes (il vous faudra vérifier si cela ne l'effraie pas)
- Penser à boire par lui-même
- Vérifier à la sortie de l'école, que quelqu'un est venu le chercher et, si ce n'est pas le cas, savoir s'il doit rentrer seul ou se diriger vers un animateur de l'accueil de loisirs ou vers un enseignant de l'école.
- Avoir un cartable ordonné, avec les fournitures nécessaires pour travailler dans les meilleures conditions
- Porter des tenues adaptées à l'école et aux récréations, (par exemple pour des raisons de sécurité, les tongs ne sont pas autorisées).
- Penser à « récupérer » son vêtement (manteau, pullover, sweat...) avant de quitter l'école.
- Apprendre à se repérer dans le temps : connaître les jours de cantine, étude, de l'accueil de loisirs...

### **Matériel scolaire :**

La liste des fournitures nécessaires validée en Conseil d'École vous est proposée en fin de livret.

Dès les premiers jours de classe, chaque enseignant fournira à votre enfant du matériel, (cahiers, manuels, fichiers, etc.) pour compléter le sien.

**Merci de couvrir et étiqueter les manuels, les livres et les albums qui lui seront confiés. Tout manuel détérioré sera à remplacer.**

Votre enfant devra prendre soin de son matériel et du matériel collectif.

**Pensez à marquer les affaires aussi bien vêtements que fournitures, cela peut s'avérer utile en cas d'oubli ou de perte.**

### **Assurance scolaire :**

**La souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est obligatoire**, conformément aux dispositions de la circulaire n°88-208 du 29 août 1988 (publiée au BOEN n°28 du 1er septembre 1988) **pour que votre enfant puisse participer à des sorties scolaires se déroulant sur une journée complète.**

Merci de nous transmettre une attestation d'assurance avec les mentions :

- **Responsabilité Civile** (quand votre enfant est à l'origine d'un accident)

**et**

- **Individuelle Accident** (quand votre enfant est victime d'un accident)

### **Santé et suivi de votre enfant :**

Il est important d'informer les enseignants, dans le cas où un **Projet d'Accueil Individualisé** (problème médical qui nécessite la prise régulière ou prévisible de médicaments – notamment pour des problèmes d'allergie) devra être reconduit ou mis en place pour votre enfant. Nous signaler également s'il fait l'objet d'un suivi pédagogique (orthophoniste par exemple), ou psychologique à l'extérieur.

En cas de traitement ponctuel prescrit par un médecin, sur une courte durée, vous devez prendre contact avec la directrice, pour voir si celui-ci peut lui être administré sur le temps scolaire. Ne laissez jamais votre enfant venir avec un médicament à l'école sans que celle-ci ne soit informée.

Pour répondre aux attentes ministérielles concernant la santé de vos enfants, les goûters ne sont plus autorisés pendant les récréations.

### **Documents à remplir et cahier de correspondance :**

Les fiches de renseignements seront à remplir avec le plus grand soin et très lisiblement car elles sont régulièrement consultées en cas d'urgence.

Elles sont à retourner le plus tôt possible. **Merci d'indiquer votre(vos) adresse(s) mail.**

**Pensez, en cours d'année, à notifier tout changement pouvant survenir.**

De nombreux documents « mairie » ou « parents d'élèves » vous seront également remis par le biais de l'école.

**Le cahier de correspondance est à vérifier quotidiennement. Merci de dater et de signer systématiquement les mots** qui vous sont destinés. Cela nous permet de vérifier que vous en avez pris connaissance.

### **Association USEP Sport en Couleur :**

Nous proposons aux élèves d'adhérer à l'association sportive et culturelle afin de :

- découvrir de nouvelles pratiques sportives (jeux coopératifs, sports collectifs, arts du cirque) et mettre en place des cycles d'apprentissage, grâce à la mise à disposition de matériel par l'Usep du Val de Marne,
  - participer à des rencontres sportives locales et/ou départementales (rencontres Danse, Tchoukball, Endurance, Mini-Hand sur gazon, etc. , randonnée à Fontainebleau) selon les projets de la classe,
  - s'engager dans la vie de l'association en participant au Comité Directeur.
- La plupart des activités se déroulent sur le temps scolaire. Quelques événements exceptionnels pourront être organisés hors temps scolaire.

### **Le Conseil d'école :**

Il est constitué pour une année et se réunit une fois par trimestre.

L'objectif du conseil d'école est de favoriser le dialogue et l'échange

d'informations entre l'équipe pédagogique (enseignants), le représentant de la ville, le délégué départemental de l'Education Nationale, l'inspecteur de l'Education Nationale et les représentants de parents d'élèves.

Il vote le REGLEMENT INTERIEUR de l'école.

Ce règlement définit les droits et devoirs des élèves. Il donne également toute une série d'informations utiles (horaires, assiduité, sécurité et hygiène, etc.). Chacun doit en prendre connaissance. Il est consultable sur les panneaux d'affichage ou sur le site de la mairie.

Il aborde toutes les questions intéressant la vie de l'école (sorties pédagogiques, intervenants, manifestations et fêtes, le projet d'école, les projets de classe, la coopérative scolaire...).

Il donne son avis et présente des suggestions.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal est rédigé.

Il est consultable sur le site de la mairie, rubrique « enfance » :

<https://www.ville-mandres-les-roses.fr/une-ville-pour-tous/enfance-education-et-jeunesse/documents-et-annexes>

### **Représentants des parents d'élèves**



Depuis plusieurs années, une seule association est représentée dans notre école, la FCPE, pour tout contact : [fcpe.mandres@gmail.com](mailto:fcpe.mandres@gmail.com)

L'association de parents d'élèves participe activement à la vie de l'école et relaie vos suggestions et propositions. Elle reste en contact permanent avec les interlocuteurs de l'école (mairie, académie...).

Enfin, elle vous représente dans toutes les instances de participation de l'Education Nationale en prenant part aux commissions, et aux enquêtes.

Vous pouvez faire acte de candidature auprès de cette fédération en vue des prochaines élections qui ont généralement lieu en octobre.

En cas de problème, vous pouvez demander un rendez-vous avec le Directeur ou l'enseignant de l'enfant concerné, ou vous adresser aux parents d'élèves élus.

### **Coordonnées de l'Inspection de l'Education Nationale de MAROLLES**

**Inspection de l'Education Nationale de MAROLLES EN BRIE**

Place Charles de Gaulle

94440 MAROLLES-EN-BRIE

Tél. 01 45 90 29 53

mail : [ce.0941460B@ac-creteil.fr](mailto:ce.0941460B@ac-creteil.fr)

**Coordonnées du Centre Médico-Scolaire** (pour les PAI, notamment)

**Centre Médico-Solaire de BOISSY-SAINT-LEGER**

Ecole Elémentaire Jacques Prévert A

2 rue Jacques Prévert

94470 BOISSY-SAINT-LEGER

Tél. : 01 45 99 35 71

mail : [cms.94004-001C@ac-creteil.fr](mailto:cms.94004-001C@ac-creteil.fr)

**Très bonnes vacances, très bonne rentrée 2023**

**La municipalité de Mandres-les-Roses, la FCPE,**

**L'équipe enseignante**

**LISTE DE FOURNITURES GÉNÉRALES**  
**CP**  
**ANNÉE 2023/2024**

Voici la liste de matériel dont votre enfant aura besoin pendant son année au CP et qui sera **à renouveler tout au long de l'année**

**1 Cartable solide (de préférence), pouvant contenir un cahier 24 x 32 cm**

**1 trousse contenant :**

- 2 stylos bleus
- 2 stylos verts
- 10 crayons à papier HB
- 2 gommes
- 10 feutres d'ardoise + 1 chiffon
- 1 taille-crayon avec réservoir
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 règle plate de 20 cm (non métallique, non souple)
- 10 bâtons de colle

**1 trousse contenant** des crayons de couleur

**1 trousse contenant** des feutres

- 1 ramette de papier format A4 80g
- 1 petit protège-cahier transparent blanc
- 2 protège-cahiers transparents blancs 21x29,7
- 1 très grand protège-cahier (24x32) transparent blanc
- 1 ardoise blanche (type Velleda)
- 1 porte-vues de 40 pages (= 80 vues) : NOIR
- 1 pochette cartonnée rouge avec rabats et élastiques coloris au choix
- 1 pochette cartonnée avec rabats et élastiques coloris au choix
- 1 carnet de dessin
- 1 boîte de mouchoirs

**Activités sportives et artistiques**

- 1 paire de chaussures de sport et un pantalon de jogging
- 1 gourde

**Pensez à marquer tout le matériel au nom de votre enfant**  
**et à retirer les emballages.**

**Occasionnellement une boîte de mouchoirs supplémentaire sera la bienvenue**

Avec tous nos remerciements,  
Les enseignants de l'école d'Application « Les Charmilles »

**LISTE DE FOURNITURES GÉNÉRALES**  
**CE1**  
**ANNÉE 2023/2024**

Voici la liste de matériel dont votre enfant aura besoin pendant son année au CE1.  
**Le matériel est à renouveler tout au long de l'année.**

**1 Cartable solide (de préférence), pouvant contenir un cahier 24 x 32 cm**

**1 trousse contenant :**

- 1 stylo bleu
- 1 stylo vert
- 1 stylo rouge
- 1 crayon à papier HB
- 1 gomme
- 1 feutre d'ardoise + 1 chiffon
- 2 feutres fluo (1 rose, 1 jaune)
- 1 taille crayon avec réservoir
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 règle plate de 20 cm (non métallique, non souple)
- 1 bâton de colle

**1 trousse contenant** des crayons de couleurs

**1 trousse contenant** des feutres

- 1 ramette de papier format A4 80 g
- 1 agenda (1 page par jour)
- 1 ardoise blanche de type Velleda
- 1 petit cahier de 96 pages
- 1 chemise cartonnée (avec rabats + élastiques)
- 1 porte-vues rouge de 40 pages (= 80 vues)
- 1 porte-vues vert de 40 pages (= 80 vues)

**Activités sportives**

- 1 paire de chaussures de sport et un pantalon de jogging

**Pensez à marquer tout le matériel au nom de votre enfant.**  
**Occasionnellement une boîte de mouchoirs sera la bienvenue**

Avec tous nos remerciements,  
Les enseignants de l'école d'Application « Les Charmilles »

**LISTE DE FOURNITURES GÉNÉRALES**  
**CE2**  
**ANNÉE 2023/2024**

Voici la liste de matériel dont votre enfant aura besoin pendant son année au CE2 et qui sera **à renouveler tout au long de l'année**

**1 Cartable solide (de préférence), pouvant contenir un cahier 24 x 32 cm**

**1 trousse contenant :**

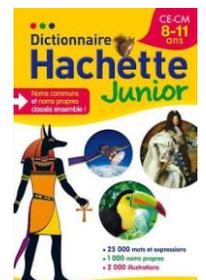
- Stylos bille : 1 bleu, 1 vert, 1 rouge, 1 noir
- 1 crayon à papier HB
- 1 gomme
- 1 feutre d'ardoise + 1 chiffon
- 1 pochette de surligneurs (4 couleurs)
- 1 taille crayon avec réservoir
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 compas (de type Maped « stop system »)
- 1 bâton de colle

**1 trousse contenant** des crayons de couleurs et des feutres

- 1 ramette de papier format A4 80 g
- 1 règle plate de 30 cm (non métallique, non souple)
- 1 équerre en plastique transparent
- 1 petit cahier de 96 pages
- 1 ardoise blanche (type Velléda)
- 1 agenda
- 1 chemise cartonnée format 24x32 cm (avec rabats + élastiques)
- 1 porte-vues de 60 pages (= 120 vues) : ROUGE
- 1 dictionnaire (type HACHETTE Junior)  
*(Grand modèle rigide, éviter le modèle de poche souple qui est plus compliqué à utiliser)*

**Activités sportives**

- 1 paire de chaussures de sport et un pantalon de jogging



**Pensez à marquer tout le matériel au nom de votre enfant.**  
**Occasionnellement une boîte de mouchoirs sera la bienvenue**

Avec tous nos remerciements,  
Les enseignants de l'école d'Application « Les Charmilles »

**LISTE DE FOURNITURES GÉNÉRALES**  
**CM1**  
**ANNÉE 2023/2024**

Voici la liste de matériel dont votre enfant aura besoin pendant son année au CM1 qui sera **à renouveler tout au long de l'année** :

**1 Cartable solide (de préférence), pouvant contenir un cahier 24 x 32 cm**  
**1 trousse contenant :**

- Stylos bille : 2 bleus, 1 vert, 1 rouge
- 1 crayon à papier HB
- 1 porte-mine
- 1 gomme
- 2 feutres d'ardoise + 1 chiffon
- 1 pochette de surligneurs (4 couleurs)
- 1 taille crayon avec réservoir
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 compas (de type Maped « stop system »)
- 1 bâton de colle

**1 trousse contenant** des crayons de couleurs et des feutres

- 1 ramette de papier format A4 80 g
- 1 règle plate de **30 cm (non métallique, non souple)**
- 1 équerre en plastique transparent
- 1 petit cahier de brouillon 96 pages
- 1 petit cahier de 96 pages (cahier de devoirs)
- 1 agenda
- 1 ardoise blanche (type Velléda)
- 1 chemise cartonnée format 24x32 cm (avec rabats + élastiques)
- 2 porte-vues de 40 pages (= 80 vues) : BLEU et ROUGE
- 1 bloc de papier quadrillé format A5 (type Rhodia)
- 1 calculatrice simple
- 1 dictionnaire ( type HACHETTE Junior )  
( grand modèle rigide, éviter le modèle de poche souple qui est plus compliqué à utiliser, reprendre celui du CE2 )



**Activités sportives**

- 1 paire de chaussures de sport et un pantalon de jogging
- 1 gourde

**Pensez à marquer tout le matériel au nom de votre enfant.**  
**Occasionnellement une boîte de mouchoirs sera la bienvenue**

Avec tous nos remerciements,  
Les enseignants de l'école d'Application « Les Charmilles »

**LISTE DE FOURNITURES GÉNÉRALES**  
**CM2**  
**ANNÉE 2023/2024**

Voici la liste de matériel dont votre enfant aura besoin pendant son année au CM2 qui sera **à renouveler tout au long de l'année** :

**1 Cartable solide (de préférence), pouvant contenir un cahier 24 x 32 cm**  
**1 trousse contenant :**

- Stylos bille : 2 bleus, 2 verts, 2 rouges, 2 noirs
- 2 crayons à papier HB
- 1 porte-mine
- 1 gomme
- 1 feutre d'ardoise + 1 chiffon
- 1 pochette de surligneurs (4 couleurs)
- 1 taille crayon avec réservoir
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 compas (de type Maped « stop system »)
- 1 bâton de colle

**1 trousse contenant** des crayons de couleurs et des feutres

- 1 ramette de papier format A4 80 g
- 1 règle plate de **30 cm (non métallique, non souple)**
- 1 équerre en plastique transparent
- 1 petit cahier de brouillon 96 pages
- 1 petit cahier de 96 pages (cahier de devoirs)
- 1 agenda
- 1 ardoise blanche (type Velléda)
- 2 chemises cartonnées format 24x32 cm (de deux couleurs différentes, avec rabats + élastiques)
- 2 porte-vues de 40 pages (= 80 vues) : de 2 couleurs différentes, le plus résistant possible
- 1 bloc de papier quadrillé format A5 (type Rhodia)
- 1 calculatrice simple
- 1 dictionnaire (type HACHETTE Junior)  
*( grand modèle rigide, éviter le modèle de poche souple qui est plus compliqué à utiliser, reprendre celui du CM1 )*

**Activités sportives**

- 1 paire de chaussures de sport et un pantalon de jogging



**Pensez à marquer tout le matériel au nom de votre enfant.**  
**Occasionnellement une boîte de mouchoirs sera la bienvenue**

Avec tous nos remerciements,  
Les enseignants de l'école d'Application « Les Charmilles »